

04 Question de M. **Éric Massin** au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "l'amélioration de la convention collective de travail n° 104" (n° 8946)

04 Vraag van de heer **Éric Massin** aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "de verbetering van de collectieve arbeidsovereenkomst nr. 104" (nr. 8946)

04.01 **Éric Massin** (PS): Monsieur le ministre, la CCT 104 est censée aider les employeurs à maintenir les personnes les plus âgées - 45 ans et plus -, au travail.

Cette convention concerne les entreprises de plus de vingt travailleurs mais, dans les faits, cette convention collective mise en place pour soutenir l'emploi s'est montrée moins efficace que les mesures de crédit-temps de fin de carrière.

Cette conclusion a été notamment formulée par des chercheurs de l'UCL et de la KUL sur la base des études de cas réalisées en entreprise et c'est loin de ravir les travailleurs. Effectivement, le

04.01 **Éric Massin** (PS): Cao nr. 104 moet werkgevers helpen om personen vanaf 45 jaar langer aan het werk te houden, maar die overeenkomst is minder doeltreffend gebleken dan het eindeloopbaantijdskrediet.

De regering heeft de mogelijkheden om het einde van de loopbaan te verlichten ingekrompen, hoewel de bestaande

gouvernement a réduit les possibilités d'alléger la fin de carrière via les mesures de réduction du temps de travail et cela diminue donc l'éventail des possibilités qui étaient pourtant plébiscitées par les travailleurs.

Vous avez privilégié la CCT 104 et des progrès restent encore à faire. En effet, même si cette dernière a permis certaines avancées notamment en ce qui concerne de pénibilité au travail, beaucoup d'avancées doivent être apportées en ce qui concerne les difficultés psychologiques liées au travail. On pense au burn out, aux risques psychosociaux, etc. Les différentes mutualités, peu importe leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses, ont publié des statistiques en la matière.

Penser aménagement des carrières doit passer par un travail faisable pour les personnes plus âgées. Aujourd'hui, la CCT est vue comme une contrainte administrative car les gens ont le sentiment que les plans mis en place ne serviront à rien.

Allez-vous renforcer le caractère contraignant de la CCT 104? Vous avez pris connaissance des avis de l'ACV-CSC. Allez-vous les prendre en compte pour améliorer la convention collective?

04.02 **Kris Peeters**, ministre: Monsieur le président, monsieur Massin, au début du mois de mars, nous avons évalué cinq études différentes relatives au stress et au burn out. La question pour laquelle je souhaitais obtenir une réponse claire était de savoir s'il existait une corrélation entre les caractéristiques liées à l'âge, le genre et le secteur, et un risque accru de stress et de burn out.

Il s'agissait de résultats d'études issus du CERF, de Eurofound et de *European work condition survey*, d'une enquête réalisée à la demande du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (ETCS) par l'Université de Liège, l'Université de Gand et CITES - Clinique du stress - en 2009 et 2010. Une étude récente a également été réalisée par la KUL et une autre par Securex.

Parmi les résultats, on peut relever que ce ne sont pas les facteurs de l'âge ou du sexe qui augmentent le risque de burn out, mais plutôt l'exigence professionnelle et les ressources telles que l'autonomie, le soutien social de collègues et les possibilités d'épanouissement.

Nous avons constaté, il est vrai, une légère augmentation des cas de burn out dans la catégorie des plus de quarante ans, mais il est plus important de miser sur la cartographie des exigences professionnelles et des ressources. La principale conclusion est qu'il est donc possible de prévenir les burn out.

Avec la Direction générale Humanisation du travail, nous cherchons à poursuivre l'authentification des mesures de prévention. Entre-temps, la CCT 104 a été évaluée au sein de la Confédération mondiale du travail (CMT). La CMT avait un projet de texte mais le Conseil supérieur de l'Emploi (CSE) devait encore transmettre des ajouts sur la base de ses conclusions. Il a promis de le faire pour le 25 mars prochain. Une nouvelle commission était prévue le 8 avril, mais elle a été reportée et une nouvelle date n'a pas encore été annoncée.

Je voudrais également souligner que, depuis 2013, toutes les

maatregelen een groot succes kenden bij de werknemers.

U hebt voorrang gegeven aan cao nr. 104. Hoewel die overeenkomst een aantal verbeteringen inhield, onder meer wat de zwaartepunt van het werk betreft, is er nog heel wat werk aan de winkel wat de psychologische arbeidsgerelateerde belemmeringen betreft.

Zult u de cao nr. 104 dwingend maken? U hebt kennisgenomen van de adviezen van ACV-CSC. Zult u daar rekening mee houden om de collectieve arbeidsovereenkomst bij te schaven?

04.02 **Minister Kris Peeters**: In maart hebben we vijf studies over stress en burn-out geëvalueerd.

Een van de opvallende resultaten is dat niet de leeftijd of het geslacht het burn-outrisico doen toenemen, maar veeleer de eisen van het werk en factoren zoals autonomie, sociale steun en ontplooiingsmogelijkheden.

De belangrijkste conclusie is dat burn-outs dus voorkomen kunnen worden.

Samen met de AD Humanisering van de Arbeid probeer ik verder te bepalen welke preventiemaatregelen er genomen kunnen worden.

Inmiddels werd cao nr. 104 geëvalueerd door de NAR, die een ontwerp tekst had. Het ACV moest echter nog toevoegingen doorsturen. Er zal een nieuwe bijeenkomst worden belegd, maar daarvoor is er nog geen datum gepikt.

Sinds 2013 zijn alle bedrijven met meer dan twintig werknemers verplicht regelmatig een werkgelegenheidsplan voor de 45-plussers op te stellen en het vorige

entreprises ayant plus de vingt travailleurs sont tenues d'établir annuellement ou sur une période de plusieurs années, un plan pour l'emploi pour les plus de 45 ans. Ce plan prévoit des mesures à prendre par l'entreprise pour maintenir ou renforcer l'emploi des travailleurs de 45 ans ou plus. Par ailleurs, l'entreprise doit réaliser une évaluation du plan précédent.

Un système de sanctions renforcé tel que demandé ne me semble pas opportun pour cet instrument spécifique. Toutefois, l'échange de bonnes pratiques est essentiel - une approche positive permettant aux entreprises de se transmettre des renseignements et conseils. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré le site web travail-sur-mesure.be. Notre objectif est de voir des changements sur le terrain plutôt que seulement sur papier. Une politique d'incitation est, en tout cas, la plus appropriée.

À l'occasion de la deuxième table ronde de travail faisable qui a eu lieu en novembre dernier, la CSC avait demandé de prendre aussi en considération le rôle d'exemple que peuvent jouer les pouvoirs publics en matière de travail faisable.

Par ailleurs, nous sommes entrés en contact avec les ministres de l'Enseignement afin que nous nous penchions ensemble sur la faisabilité du travail.

04.03 **Éric Massin** (PS): Monsieur le ministre, vous avez fait référence à des résultats de différentes études. Je me demande si nous disposons des mêmes études. En effet, vous avez fait référence à certaines exigences notamment professionnelles et au soutien des collègues de travail.

Mais si on prend les études de la KUL, de l'UCL d'Eurofound, il n'est pas question de cela. En effet, Eurofound prend clairement en compte l'âge dans ses analyses et estime qu'il faut adapter le plus possible le travail des personnes plus âgées car il y va de leur santé. Il faut limiter les risques physiques, adapter les heures de travail. Ce sont les processus politiques qui doivent être redéfinis afin que l'intensité du travail soit limitée pour les personnes âgées. Toujours selon cette enquête, les travailleurs plus âgés sont plus exposés en termes de santé aux conditions de travail non adaptées à leur âge.

Cela serait intéressant que vous relisiez les résultats de l'enquête. Cela vous permettrait de vous rendre compte de la réalité de la situation. Les faits sont clairs. Je comprends les enjeux du plan pour l'emploi des plus de 45 ans, etc. Mais c'est bien dommage que vous n'ayez pas rencontré la CSC ou plutôt son pendant flamand, l'ACV. Cela vous aurait permis d'avoir la même base sous les yeux et d'entamer des discussions avec eux. La situation aurait été beaucoup plus claire.

Dans le cadre de ce dossier, la convention collective du travail 104 est un pis-aller. Il faut rendre contraignant ce pis-aller, si vous désirez réellement en obtenir des résultats. La politique d'incitation avec le projet 'travail sur mesure' sur belgique.be, c'est du pipeau. Tant qu'il n'y aura pas de contraintes en la matière, cela n'avancera pas. Avant de rencontrer la CSC, prenez en compte l'étude. Je veux bien vous redonner les paragraphes de celle-ci.

te évalueren.

Het lijkt me niet wenselijk de sanctieregeling te verscherpen. De uitwisseling van best practices is evenwel van essentieel belang. Onze website www.werkopmaat.belgie.be draagt daartoe bij.

Naar aanleiding van de tweede rondetafel over werkbaar werk in november vorig jaar had het ACV gevraagd ook rekening te houden met de voorbeeldfunctie die de overheid kan vervullen.

Voorts hebben we ter zake contact opgenomen met de ministers van Onderwijs.

04.03 **Éric Massin** (PS): Volgens een studie moet men de taken van de oudere werknemers zoveel mogelijk aanpassen omdat hun gezondheid op het spel staat.

Het zou nuttig zijn dat u de resultaten van de enquête er nog eens op nasloeg. Het is echt jammer dat u niet om de tafel hebt gezeten met vertegenwoordigers van CSC-ACV, want dan zou de situatie veel duidelijker zijn geweest.

Het aanmoedigingsbeleid met de site www.werkopmaat.belgie.be is een wassen neus. Zolang er geen bindende maatregelen worden genomen, zal er geen vooruitgang worden geboekt. Ik raad u aan om de studie nog eens na te lezen voor u het ACV ontmoet.

04.04 **Kris Peeters**, ministre: J'ai bien lu l'étude, monsieur Massin.

04.04 **Minister Kris Peeters**: Ik heb de studie gelezen, mijnheer Massin.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.